



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Cession d'un terrain bâti 70 rue Abbé Rousselot

DE20151214_21	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

Cession d'un terrain bâti 70 rue Abbé Rousselot

Développement urbain
id : 1144

Conseil municipal
14 décembre 2015

21

Rapporteur : Pascal MONIER

Par acte du 7 novembre 2003, la commune avait acquis, en prévision de la création d'une voie nouvelle, un terrain bâti situé 70 rue Abbé Rousselot, cadastré BH n°189, figurant en emplacement réservé au Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.)

Ce projet de voirie ayant été abandonné, la réserve a été supprimée dans le cadre de la procédure de révision du P.L.U. approuvée le 17 novembre 2014.

Cette parcelle, qui comporte une maison d'habitation d'environ 70 m² sur un terrain d'une superficie totale de 300 m², ne présente plus d'intérêt pour la Ville mais entraîne au contraire une charge dans le patrimoine communal.

En effet, cette maison restée vacante depuis son acquisition, a subi d'importantes dégradations. Aussi cette parcelle, dont la valeur vénale a été estimée par le service des Domaines à 38 000 € par avis en date du 13 avril 2015, a été mise en vente sur le site Internet de la Ville en juin 2015.

Depuis cette date, 14 personnes ont manifesté leur intérêt pour cette maison. Cependant, six offres ont été formulées :

- Mme CONTAMINES en date du 28 août 2015 à 18 000€
- M. ROBIN en date du 18 août 2015 à 21 500 €
- Mme BERGER en date du 21 août 2015 à 27 000 €
- Mme CORNUAU et M. FLIFLA en date du 28 septembre 2015 à 29 300 €
- M. DUPUY en date du 17 septembre 2015 à 30 000 €
- M. PIQUET en date du 5 octobre 2015 à 37 000 €.

Il vous est proposé :

- de retenir l'offre la plus élevée soit 37 000 €,
- d'approuver la cession de la parcelle bâtie cadastrée section BH n°189, d'une superficie totale de 300 m², moyennant le prix ferme et définitif de 37 000 € net vendeur à

Monsieur Pierre PIQUET, domicilié 76 bis rue Abbé Rousselot, 16000 ANGOULEME, sous réserve de l'obtention d'un permis de construire,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente ainsi que l'acte authentique dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

La recette en résultant sera constatée au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



